

*Le directeur de cabinet*

Paris le 24 juillet 2020

Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux,

Le 19 mars dernier, le Président de la République a affirmé sa volonté d'investir massivement dans la recherche publique.

Le projet de loi de programmation de la recherche est la traduction législative et budgétaire de cet engagement pris au plus fort de la crise sanitaire que notre pays a traversé. Au cours des 10 prochaines années, 25 milliards d'euros supplémentaires seront consacrés à redonner du temps, des moyens et de la visibilité aux chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi qu'à toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre la science et la recherche au quotidien.

Dès l'année prochaine, conformément à ce qui a été annoncé le 19 mars dernier par le Président de la République, j'ai le plaisir de vous confirmer qu'une première marche de 400 millions d'euros sera dédiée à la programmation de la recherche. Elle sera inscrite dans le projet de loi de Finances pour 2021 qui sera par ailleurs accompagné de mesures nouvelles concernant aussi bien la recherche que l'enseignement supérieur et la vie étudiante tant dans le cadre du budget du ministère que dans celui du plan de relance. Les crédits supplémentaires disponibles inscrits dans les programmes relevant directement du ministère, une fois pris en compte le caractère exceptionnel du remboursement en 2020 de 253 M€ de dette française à l'Agence spatiale européenne, seront ainsi supérieurs aux 400 millions d'euros prévus par la programmation.

La programmation de la recherche permettra d'engager une revalorisation inédite des rémunérations de l'ensemble des personnels qui contribuent à faire vivre notre recherche au sein des universités, des organismes de recherche et des écoles. Au cours des 7 premières années, près de 2,5 milliards d'euros y seront consacrés, c'est-à-dire 92 millions d'euros supplémentaires chaque année entre 2021 et 2027.

Cette trajectoire s'accompagne de mesures spécifiques visant à favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de scientifiques. Certaines d'entre elles ont d'ores et déjà été annoncées par Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation: plus aucun jeune chercheur ou enseignant-chercheur ne sera rémunéré sous la barre symbolique de 2 SMIC, les contrats doctoraux seront revalorisés de 30% et le ministère en financera 20% de plus au terme de la programmation.

Elle s'accompagnera également de mesures indiciaires sous forme, par exemple, d'amélioration des règles de classement de grades ou de corps. Conformément aux engagements pris par la ministre à l'occasion de la séance du CNESER des 18 et 19 juin dernier, la question des évolutions de carrière des maîtres de conférences et des chargés de recherche doit être posée.

Dans le prolongement des travaux que vous avez réalisés avec les services de la direction générale des ressources humaines du ministère depuis l'hiver dernier et des échanges que vous avez pu avoir en réunion multilatérale avec la ministre, notamment le 4 juin dernier, j'ai l'honneur de vous proposer de vous engager sur la voie de la rédaction d'un protocole d'accord sur les perspectives de rémunérations et de carrières ouvertes par la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Ce protocole permettra d'une part de fixer dans le cadre du dialogue social les évolutions indemnitaires et indiciaires des personnels relevant du ministère et de ses opérateurs dans le cadre de la programmation et surtout, il constituera d'autre part l'un des éléments permettant d'installer la trajectoire financière prévue dans le temps et d'en renforcer le socle.

Le texte du protocole que le ministère vous proposera dans les prochaines semaines aura vocation à rappeler les principes communs auxquels l'ensemble de la communauté de la recherche est attachée, je songe par exemple à la préservation des statuts ou encore à la protection de la liberté académique.

Ce texte pourrait proposer trois axes majeurs :

- Les principes de la convergence indemnitaire entre 2021 et 2027 : il s'agira notamment de fixer les orientations qui vous ont été présentées récemment par la DGRH s'agissant de l'année 2021 ainsi que les cibles prévues pour 2027 tout en déterminant les éléments d'actualisations qui permettront chaque année, dans le cadre du dialogue social, de répartir les crédits dédiés à la revalorisation des personnels ;
- Les dispositions indiciaires ouvertes par la programmation : cet axe permettrait d'aborder les dispositifs ayant un effet indiciaire sur la rémunération des personnels. Cet axe permettrait ainsi d'évoquer, à titre d'exemple, les perspectives de carrières des maîtres de conférences vers le corps des professeurs des universités ou encore celles des agents du corps des ITRF ;
- Les mécanismes d'application et les garanties apportées à un éventuel accord : il s'agira d'évoquer dans cet axe les dispositifs qui permettront de réaliser les objectifs fixés tout au long de la programmation tant en matière indiciaire qu'indemnitaire ainsi que leurs modalités d'exécution sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de l'ensemble des personnels.

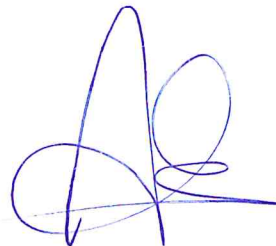
Ces orientations méritent naturellement d'être complétées par vos organisations dans le prolongement des travaux que vous avez entrepris depuis de nombreuses semaines sur ce texte, vous permettant ainsi d'appuyer pleinement le processus engagé par la programmation de la recherche.

Pour avancer sur le chemin que nous avons commencé à parcourir, je souhaite recueillir d'ici le 31 juillet votre accord de principe sur la méthode et le périmètre des concertations proposés, sur l'objectif d'aboutir dans les meilleurs délais à un avant-projet de protocole et vos propositions sur les différents axes de discussions qui vous sont ouverts avant que ne s'engage formellement le processus de négociation.

Comme cela a été évoqué devant vous, le protocole pourrait éventuellement être signé « en présence » d'organisations d'employeurs ou d'employeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur qui seront concernés par la mise en œuvre, au quotidien, des mesures sur lesquelles nous trouverons des points de convergence.

Un avant-projet vous sera transmis dans les toutes prochaines semaines afin que nous puissions commencer à engager les discussions en perspective, je l'espère, de la dernière semaine du mois d'août.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux, l'expression de ma plus haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.

Ali SAÏB